

Monsieur le Secrétaire Général  
Fédération des Cheminots CFDT  
5, rue Pleyel  
93200 SAINT-DENIS

DIR n° 2020/35

La Plaine Saint Denis, le 17 novembre 2020

Monsieur le Secrétaire Général,

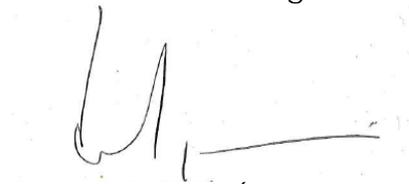
J'ai bien reçu votre courrier du 9 novembre courant, et vous en remercie. J'ai bien pris note de la décision de votre Conseil National d'approuver, à l'unanimité, le projet d'accord de branche sur le dispositif d'activité partielle de longue durée.

Nous faisons, comme vous, le constat que la crise sanitaire est de nature à affecter durablement plusieurs de nos activités ferroviaires, au premier rang desquelles le transport voyageurs de longue distance. A titre d'exemple, sur la période de juin à septembre 2020, le trafic TGV est en baisse de 42% par rapport à la même période en 2019.

C'est pourquoi la SNCF considère également qu'un tel dispositif, mis en œuvre au niveau de la Branche, serait de nature à assurer, dans les deux années qui viennent, une meilleure protection des salariés potentiellement concernés par cette réduction d'activité.

Vous soulignez, dans votre courrier, que cet accord de branche devrait cependant « constituer un socle que des dispositions complémentaires au sein des entreprises doivent compléter ». Je vous informe que j'adresse, dans ce sens, un courrier aux organisations syndicales représentatives de l'entreprise, qui exprime notre volonté « d'accompagner de façon volontariste la mise en œuvre de l'accord de branche au cas où il serait signé ». Ce courrier indique notre intention de compléter par la concertation ou la négociation d'entreprise les différentes dispositions d'ores et déjà prévues dans l'accord de branche, par des mesures de protection renforcées pour les cheminots potentiellement concernés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'expression de ma considération distinguée.



François NOGUÉ  
Directeur Général Ressources Humaines Groupe